

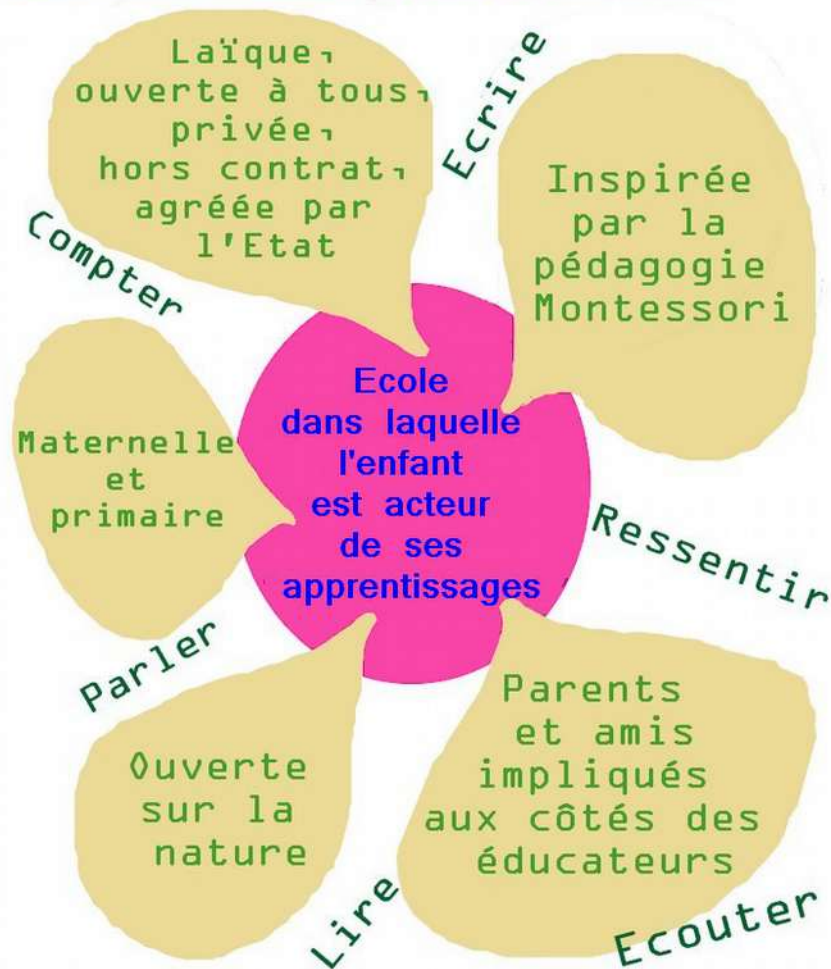
Livret d'accueil

année scolaire 2020 / 2021



La Terre des Enfants

Ecole parentale inspirée par
la pédagogie Montessori



10 RUE MARCEL PAGNOL 79300 BRESSUIRE - 07.81.98.92.35

ASSOGRAINESDEVEIL@GMAIL.COM

[HTTP://WWW.GRAINESDEVEIL.WEBSCO.FR/](http://www.grainesdeveil.websco.fr/) - [HTTPS://FR-FR.FACEBOOK.COM/GRAINESDEVEIL](https://fr-fr.facebook.com/grainesdeveil)

SOMMAIRE

1. ORIGINE DU PROJET
2. UNE PEDAGOGIE PLURIELLE ET ACTIVE
3. REGLEMENT INTERIEUR
4. CONTRAT DE SCOLARISATION

1. ORIGINE DU PROJET

L'association Graines d'éveil :

RAISON D'ÊTRE DE L'ASSOCIATION GRAINES D'ÉVEIL

Depuis 2011 Graines d'éveil ouvre un champ d'expérimentation pour les enfants et les adultes afin de promouvoir les pédagogies actives et différenciées sur la base d'une relation de qualité.

Cette relation de qualité se déploie vis-à-vis de soi-même, vis-à-vis des autres et vis-à-vis de la nature, au service d'une société humaniste et pacifiste.

Ce que nous entendons par...

Champ d'expérimentation : à ce jour : une école parentale, des conférences, des ateliers, des formations.

Pédagogie active et différenciée : pédagogie où la personne est actrice de ses apprentissages, en utilisant le tâtonnement expérimental et en suivant sa motivation naturelle.

Relation de qualité : sociocratie, communication non-violente, écologie.

Naissance d'un collectif et d'un projet d'école :

Dans le cadre des actions organisées par l'association, des parents ont constaté que leurs valeurs, leurs besoins et leurs attentes en matière de scolarisation se rejoignaient. C'est ainsi qu'a émergé l'idée de créer une école. L'école la Terre des Enfants a ouvert ses portes en 2014.

Voici les valeurs fondatrices de l'école :

- une école, un lieu de vie où la nature, le lien à la terre tient une place importante dans la vie quotidienne.
- une école tolérante qui respecte l'enfant dans sa globalité, qui prend en compte et respecte son individualité, ses particularités, sa personnalité, où chacun peut avancer à son rythme, où les différences et les particularités sont une richesse.
- une école qui préserve la curiosité naturelle de l'enfant et garde intact son envie naturelle d'apprendre, une école qui laisse l'enfant être l'acteur de ses apprentissages et qui le laisse apprendre selon ses centres d'intérêt pour qu'il puisse approfondir et aller au bout de ce qu'il aime favorisant ainsi sa motivation pour apprendre, sa concentration, son autonomie et donc son estime de lui-même.
- une école qui respecte et prend en compte les émotions des enfants et leurs sentiments.
- une école qui ne juge pas (sans note), où l'enfant apprend pour lui et seulement grâce à sa motivation intérieure, où l'erreur est possible et même valorisée en tant que processus d'apprentissage.
- une école qui favorise l'entraide et la coopération (plutôt que la compétition, les comparaisons et les performances).
- une école où les parents et les amis s'investissent dans la vie quotidienne de l'enfant à l'école, où ils peuvent donner de leur temps et partager des expériences, des passions, des savoir-faire : un lieu qui s'enrichit des compétences de chacun.

Après 6 années d'existence et d'expérience, la création d'une continuité d'accueil pour les enfants en fin de scolarité à l'école primaire s'est révélée évidente.

La fin de cycle 3 correspond à l'âge de la fin du cycle de développement des enfants de 9 à 12 ans.

C'est pourquoi l'association Graines d'Eveil a déclaré l'ouverture du collège Terre des enfants. Elle a créé une classe 6ème qui laisse le temps nécessaire aux enfants pour accomplir la totalité du cycle 9-12 ans et qui permet une mise à niveau ciblée pour des intégrations en 6ème ou en 5ème classiques ou spécialisées.



Voici un texte que nous avons à cœur de partager avec vous :

C'est le fruit d'un travail collectif élaboré au centre des Amanins en novembre 2014, où éducateurs, pédagogues, représentants d'institutions, mouvements et réseaux éducatifs ont posé ensemble les bases d'une posture éducative authentique.

Voici la posture que nous souhaitons incarner, ici, à l'association Graines d'éveil et plus particulièrement à l'école-collège la Terre des Enfants.

« Nous reconnaissons l'existence d'un plein potentiel chez chaque être humain et la tendance de ce potentiel à évoluer naturellement.

Nous estimons que la réalisation du potentiel de chacun est vecteur de paix. Nous pensons que lorsqu'un être humain est épanoui dans sa relation à lui-même, il l'est aussi dans sa relation aux autres et à son environnement, et que ces trois dimensions se nourrissent vertueusement.

Nous partageons la volonté que l'éducation permette à chacun :

- de grandir dans la joie, le plaisir, le jeu, l'enthousiasme, la légèreté, la coopération, l'ouverture, le respect, la confiance, la tolérance,
- de se développer sur les plans cognitif, émotionnel et physique dans le respect de la singularité et du rythme de chacun en lien avec son environnement,
- d'expérimenter ce qui émerge spontanément : il est par conséquent nécessaire de prendre le temps d'observer et d'écouter,
- de construire ses apprentissages, d'être accompagné dans ses projets et ouvert au champ des possibles.

Nous estimons que chaque enfant et chaque jeune a besoin :

- de pouvoir évoluer aux côtés d'éducateurs authentiques, ouverts, positifs, bienveillants, cohérents dans leurs paroles et leurs actes, conscients d'être des modèles et dont l'action est basée sur le savoir-être et la facilitation de l'accès aux apprentissages,
- de vivre dans un espace qui est pensé, aménagé et propice pour un développement de toutes ses dimensions dans un équilibre dynamique,
- de libérer sa curiosité, sa créativité, son imagination et son intuition,
- de prendre conscience de sa capacité à être auteur et acteur de changement.

Nous estimons que chaque enfant et chaque jeune a aussi besoin :

- de cohérence et d'harmonie entre pensées, paroles et actions,
- d'estime de soi et d'ambition,
- d'altruisme, d'empathie et de bienveillance,
- d'autonomie, de sociabilité et de responsabilité,
- de citoyenneté, de paix et de communication non-violente,
- de sensibilité à la nature et d'amour de la terre. »



2. UNE PEDAGOGIE PLURIELLE ET ACTIVE

Les pédagogies actives

Le point commun des pédagogies « actives » est de considérer que l'enfant a en lui le potentiel pour grandir et se développer. Le rôle de l'éducateur, qu'il soit parent ou enseignant, est de proposer à l'enfant un environnement dans lequel il pourra (et saura !) puiser ce dont il a besoin, à son propre rythme.

Pour illustrer cette idée, nous aimons l'image de la graine ou du bulbe qui a besoin d'eau et de lumière pour se développer (c'est l'environnement), et qui contient en lui la couleur de la fleur et les caractéristiques de la plante en devenir (c'est le potentiel intérieur de l'enfant).

« Le travail de l'enfant, c'est de construire l'Homme » (Maria Montessori)

La pédagogie de l'école s'articule en associant les postulats de la philosophie de Maria Montessori, la pédagogie de projets, certains outils de la pédagogie de Célestin Freinet, des outils de pleine attention en utilisant la relaxation, la méditation. Nous affirmons la nécessité de mettre en pratique la théorie des intelligences multiples (selon Howard Gardner).

L'utilisation de la BrainGym soutient l'apprenant dans sa gestion mentale (élaborée par Antoine de la Garanderie).

Le rôle de l'adulte est nouveau. A partir de ses connaissances, des lois de développement de l'enfant et de l'observation des enfants qu'il accompagne, il aménage l'environnement dans lequel les enfants pourront puiser ce dont ils ont besoin. L'adulte a une position à la fois bienveillante et humble vis-à-vis de l'enfant qui grandit, tout en étant le garant du cadre indispensable à l'exercice constructif de la liberté des enfants, ceci afin de permettre l'émergence de l'autodiscipline et du goût de l'effort.

L'adulte est également le garant de la sécurité affective des enfants. L'éducation à la Paix constitue le fondement de notre école. Le développement du « savoir- être » (qui regroupe les compétences psycho-sociales : **confiance en soi**, connaissance de soi, respect de soi qui permet le véritable **respect de l'autre**, empathie, **capacité à coopérer, à gérer les conflits, à vivre en démocratie**) est donc une priorité pour nous.

Les enfants vivent dans des classes multi-âges, qui sont propices au développement de la coopération. Dans le cadre d'une communication bienveillante envers soi et envers les autres, les enfants apprennent à identifier leurs émotions (reconnaissance et degré de l'émotion), à les exprimer (vocabulaire adéquat, utilisation de la médiation) et à écouter les émotions des autres (développement de l'empathie). Cette pédagogie contribue non seulement à l'éducation à la paix, mais aussi à la fluidité des apprentissages. En effet, l'enfant qui sait exprimer ses émotions, parvient à mieux les contrôler et ainsi à se libérer l'esprit pour d'autres apprentissages.

Une petite citation d'Alice Miller : « *Toute pédagogie devient superflue dès lors que l'enfant a pu avoir auprès de lui dans son enfance une personne stable [...], qu'il ne devait pas craindre de perdre, par qui il n'avait pas à craindre d'être abandonné s'il exprimait ce qu'il ressentait. Un enfant qui est pris au sérieux, respecté et soutenu dans ce sens-là peut faire sa propre expérience de lui-même et du monde et n'a pas de sanctions à craindre de l'éducateur.*

»



La possibilité de vivre dehors des expériences sensorielles, et d'appréhender concrètement l'environnement naturel est un autre point fondamental de notre pédagogie.

L'école dehors à la Terre des Enfants

« L'humain fait partie de la Nature par essence et non par conviction politique » *Philosophe anonyme*

Les objectifs de l'école dehors :

- Acquérir des connaissances naturalistes soutenantes pour la préservation de notre écosystème.
- Favoriser l'approche sensorielle du vivant.
- Vivre des expériences concrètes de construction techniques et de culture.
- Maintenir et développer le lien à la nature, aux autres et à soi-même (savoir-être et savoir-faire)

Les accompagnateurs des enfants :

- Personnes formées à l'art du mentorat des enfants dans la nature (8 shields)
- Des amis ou parents-assistants de rêve.
- Les grands enfants tuteurs

Les espaces investis :

Au fil de la semaine, les enfants auront l'occasion de vivre des expériences de jardinage et d'aménagement de la cour. Selon l'âge des enfants, la nature environnante accueillera tous les enfants une demie journée ou une journée complète d'école afin d'activer leur plein potentiel dans ce domaine.

Les types différents d'approche :

- Des activités sensorielles et manuelles,
- Des jeux,
- Des observations naturalistes interactives,
- Des cercles de partage,
- Des temps d'exploration libre,
- Des temps de contemplation.



Le cycle des sessions.

- Pour les enfants de 6 à 12 ans :
 - L'accueil : Le temps d'habillage, le regroupement, le partage d'une gratitude
 - L'inspiration et l'activation des corps
 - Des jeux : pour activer les sens, pour répondre au besoin de mouvement, en lien avec l'activité suivante
 - Une histoire pour introduire et inspirer vers l'activité suivante
 - L'ouverture du sac : présentation du matériel à disposition dans le sac à dos de l'intervenant pour aller vers des activités issues de l'inspiration des enfants
 - La concentration
 - Mise en œuvre d'une activité nécessitant de la concentration, de la persévérance et de l'application
 - L'intégration
 - Les enfants sont invités à aller dans une activité permettant une « détente cérébrale » (errance dans les alentours, installation calme dans un endroit de leur choix ...)
 - Le partage d'histoire
 - chacun peut parler de l'expérience vécue durant la session (raconter l'histoire, qu'ai-je appris ? qu'ai-je découvert ?...)
 - La clôture de la session



- Pour les enfants de 3 à 6 ans :
 - L'accueil : Le temps d'habillage, le regroupement, le partage d'une gratitude
 - Le déplacement vers le lieu "repaire"
 - Les découvertes se font de manière autonome en interaction avec les autres enfants, les intervenants et la nature.
 - des ballades au gré des découvertes
 - des jeux
 - des activités individualisées (souvent sensorielles)
 - le partage d'histoire (qu'as tu aimé ?...)



3. REGLEMENT INTERIEUR

L'école de Graines d'éveil est un groupement scolaire de la maternelle à la classe 6ème, laïque, privée, hors contrat. Elle est ouverte à tout enfant, sans distinction d'origine, d'opinion et de croyance.

Les inscriptions

Les critères d'admissions de l'équipe pédagogique au sein de l'école sont :

- L'adhésion de la famille au projet pédagogique
- Les places disponibles en fonction des tranches d'âges et de la mixité

L'équipe pédagogique communique aux parents des informations systémiques sur leur enfant et sera force de proposition pour œuvrer en coopération.

La candidature d'un enfant ayant des besoins particuliers est étudiée en fonction de la capacité de l'équipe pédagogique à répondre à ses besoins spécifiques.

L'accueil des enfants de moins de trois ans est étudié au cas par cas.

L'inscription d'un enfant dans l'école engage :

- l'adhésion de l'enfant et de ses parents à l'association Graines d'éveil en qualité de membres actifs.
- l'adhésion de ses parents à l'Association des Parents d'Elèves et Amis (APEA) via une adhésion familiale,
- l'acceptation du règlement intérieur de l'école et de la pédagogie qui y est mise en œuvre.

Période d'essai :

Une période d'essai de 14 jours de présence à l'école permet aux parents et à l'équipe pédagogique de décider ou non de poursuivre la scolarité de l'enfant dans l'école, dans l'intérêt de l'enfant mais aussi dans l'intérêt de l'équipe pédagogique et du groupe.

Les horaires

Les enfants sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Journée type :

8h30>9h15 : arrivée progressive des enfants.

9h15>12h : activités autonomes et projets collectifs.

12h>13h30 : repas, rangement et extérieur.

13h30>14h : temps calme ou sieste selon les besoins de chacun.

14h>16h30 : réveils échelonnés, ateliers pluridisciplinaires ou reprise des activités autonomes.

16h30 : départ des enfants.

La ponctualité est essentielle pour le respect de tous.

L'accueil de l'enfant hors temps scolaire

Notre école s'inscrit dans le paysage scolaire de la ville de Bressuire, nous avons donc accès à la **garderie périscolaire de St Porchaire**. Nous finaliserons l'organisation du transport des enfants de la Terre des Enfants jusqu'à la garderie quand nous aurons connaissance du nombre d'enfants concernés. Cette question est traitée par l'APEA. La solidarité de garde entre les familles est un système qui a fait ses preuves jusqu'à maintenant.

Les repas

Le repas du midi et les couverts de l'enfant sont apportés chaque jour par les enfants. Les enfants ont la possibilité de faire leur propre vaisselle à l'école. Les repas ne peuvent pas être réchauffés au sein de l'école, prévoir un contenant isotherme pour les repas chauds. Les enfants ont la possibilité de prendre une collation sur le temps scolaire (uniquement fruits frais ou fruits secs).

La qualité sanitaire des repas emportés par les enfants est sous la responsabilité des parents (respect de la chaîne du froid ou du chaud). Nous soulignons que si les enfants choisissent de rapporter leurs restes de repas, ils ne seront pas conservés au frais.

Sieste et temps calme

Après le repas, une sieste ou un temps calme est proposé aux enfants. Il est demandé aux parents de fournir le nécessaire de sieste : drap et couverture, doudou...

Absences, retards et départs exceptionnels

Pour la cohérence de la vie de groupe, toute absence est à signaler au plus tard le matin du jour d'absence.

Tout retard, absence ou départ exceptionnel doit être mentionné aux éducateurs de vive voix et via le cahier de liaison ou par téléphone (numéro de l'école : **05.49.72.70.88**).

Santé et sécurité

L'école étant un lieu de collectivité, chaque enfant doit être à jour de ses vaccinations. La responsabilité en incombe aux parents.

Les enfants fiévreux ou malades dont l'état est incompatible avec la vie en collectivité ne seront pas admis à l'école pour leur propre bien-être et celui des autres. Aucun médicament ne sera administré même avec l'ordonnance d'un médecin. Seuls les enfants bénéficiant d'un plan d'accueil individualisé délivré par un médecin pourront faire l'objet d'une prise de médicament sur le temps de l'école.

Les parents dont l'enfant présente un état inhabituel ou qui a de la fièvre seront immédiatement prévenus.

En cas de maladie contagieuse, les parents sont tenus de retirer immédiatement l'enfant de l'école et d'informer la directrice.

En cas d'urgence, un enfant accidenté ou malade est pris en charge par les services de secours les plus proches.

La famille est avertie immédiatement par l'école.

Seuls les parents et les personnes autorisées figurant sur la fiche de décharge seront autorisés à récupérer l'enfant après l'école.

Les assurances

L'enfant scolarisé dans l'école est tenu d'adhérer à l'association Graines d'éveil. De ce fait, il devient membre actif et il est couvert par l'assurance individuelle d'accident de l'association. Cette assurance couvre les temps scolaires dans les locaux de l'école (intérieurs et extérieurs), les sorties scolaires mais également les ateliers organisés par Graines d'éveil et par l'APEA avant et après les horaires d'ouverture de l'école. L'enfant doit cependant être assuré en responsabilité civile. Tout adhérent à l'association Graines d'éveil bénéficie de cette assurance.

Il est demandé aux parents de marquer toutes les affaires personnelles de leur(s) enfant(s).

Les sorties scolaires

Les parents sont informés de toute sortie organisée par l'école. Les enfants pourront être accompagnés par un parent ou un membre de l'équipe pédagogique dans leur véhicule personnel sous réserve que ce dernier soit assuré à cet effet. Des autorisations sont à remplir dans le dossier d'inscription.

Le droit à l'image

Dans le cadre des activités organisées par l'école et **avec l'accord des parents**, les enfants pourront être filmés et/ou photographiés et leur image diffusée dans la presse, sur le site internet de l'école, sur des affiches...

Vivre ensemble

A l'intérieur de l'école, le travail sur les règles de vie se fait chaque début d'année avec les enfants inscrits et les adultes référents (Faréjou).

Ces règles s'accompagnent d'un programme qui explique « La liberté selon Maria Montessori et le Certificat d'autonomie et de Vivre ensemble (CAVE) » que nous vous fournissons en annexe et qui est un support d'échanges au cours de la réunion de rentrée.



4. CONTRAT DE SCOLARISATION

**Entre l'école-collège La Terre des Enfants, établissement laïque d'enseignement hors contrat
Et Monsieur et /ou Madame :.....
Demeurant à
Représentant(s) légal (aux) de l'enfant ou des enfants:**

Nom..... Prénom.....
.....
.....

Il a été convenu ce qui suit :

- L'école-collège La Terre des Enfants s'engage à scolariser l'enfant pour l'année scolaire en cours. La prestation est assurée pour répondre aux six clés d'apprentissages fondamentaux : Écrire, Lire, Compter, Ressentir, Écouter et S'exprimer selon les principes pédagogiques présentés aux parents.
- Les parents ou les représentants légaux s'engagent à inscrire l'enfant au sein de l'établissement pour l'année scolaire en cours.
- Ils reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le respecter.
- Ils reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'école-collège La Terre des enfants et s'engagent à en assurer la charge financière dans les conditions citées dans les paragraphes suivants.

La participation des familles

« Les familles sont co-créatrices de cette école »

L'école de Graines d'éveil est une école associative et ne peut pas se passer de la participation active et bénévole des parents.

C'est cette participation des familles qui garantit des frais d'écologie moins élevés.

Si nous devons payer la prestation de professionnels pour toutes les tâches inhérentes à la gestion administrative, financière, et relatives à la maintenance des locaux, cela se répercuterait sur les frais d'écologie.

- Le cercle pédagogique souhaite accueillir dans une dimension de partage, des propositions qui enrichissent la vie des enfants. Toute personne, ados, adultes, parents, amis des valeurs pédagogiques ayant des talents et des spécialisations professionnelles peuvent intégrer le site sur le temps scolaire après validation des Faréjou. Chaque jour, un poste d'assistant.e de rêve est ouvert à toute personne qui souhaite participer activement au soutien de l'ambiance. Cette mission de haute importance s'appuie sur les temps clés de routine pour les enfants : accompagnement des repas, sorties pédagogiques, aide aux actes usuels de vie quotidienne pour les plus jeunes, etc... Les assistants de rêve seront initiés aux bases des savoirs êtres fondamentaux inhérents aux pédagogies de l'école.

- Les tâches inhérentes à la gestion administrative, financière et relatives à la maintenance des locaux sont portées en partie par les directrices de l'école et du collège et celles-ci coordonnent les tâches investies par les autres membres actifs. Lors de la réunion de rentrée, un temps est attribué à la prise de missions soutenantes à la gestion associative bénévole de l'école.

- Le ménage des locaux est assuré selon un protocole quotidien, hebdomadaire et par vacances. Un roulement équilibré est organisé en début d'année entre les familles inscrites à l'école. Si une famille n'est pas en mesure d'assurer sa part, elle peut soit le déléguer à un professionnel de l'entretien, soit s'arranger avec une autre famille selon les modalités qui lui conviennent tant que l'engagement est fait dans les délais impartis.

L'association des parents et amis de l'école (APEA) organise différentes manifestations pour aider au fonctionnement de l'école, l'argent récolté est ensuite reversé à Graines d'éveil.

Pour répondre aux questions, besoins d'éclaircissement, nous vous prions de prendre contact auprès de :

- **Anais Cousantier**, présidente de Graines d'éveil et directrice de l'école.

(07 81 98 92 35 ou assograinesdeveil@gmail.com)

Durée et résiliation du contrat

La présente convention est renouvelée chaque année par une démarche de réinscription courant avril/mai. Les enfants déjà scolarisés ont une place prioritaire lors du choix de l'équilibre des effectifs.

Résiliation en cours d'année scolaire :

Sauf sanction disciplinaire, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, les parents ou les représentants légaux restent redevables envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale au 1/3 de la contribution annuelle.

Le coût annuel de la scolarisation, au prorata temporis pour la période écoulée, reste dû dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement
- Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

Résiliation au terme d'une année scolaire:

Les parents ou les représentants légaux informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant au plus tard le 30 mai. L'établissement s'engage à respecter ce délai du 30 mai pour informer les parents de la non réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur le parcours de l'élève).

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à recourir à la médiation de l'autorité du Cercle de Pilotage de Graines d'éveil.

Fait à BRESSUIRE, le

Signatures des parents ou des responsables légaux:

(Faire précéder les signatures de la mention manuscrites « Lu et approuvé »

Signature du chef d'établissement: